



1 place Saint Martin  
68320 JEPSHEIM  
TEL. 03 89 71 61 40

**N/Ref : JH/DK/10/2024**

Affaire suivie par Dominique KEMPF  
Tel. 03 89 71 61 40 ou 06 88 90 96 03  
Courriel : dkempf@jepsheim.fr

**Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

BAINA Caroline - DELEPLANCQUE Guillaume - HABERKORN Raymond  
HÄSSIG Diane - HENNY Joël - HUG Régine - HUGLIN Michel - HUSSER  
Henri - KLOEPFER Jean-Claude - NEU Suzel - OBERLIN Elise -  
PELLETIER Virginie - PEROTIN Stéphane - RITZENTHALER Laurence  
RIVET Pascal

**OBJET :**

Réunion du conseil municipal

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le

**JEUDI 10 OCTOBRE 2024 à 20h00**  
**dans la salle Saint Martin**  
**68320 JEPSHEIM**

**Ouverture de séance**

1. Désignation d'un-une secrétaire de séance
2. Approbation de la séance du 12 septembre 2024

**3. Communications**

- 3.1. Sortie élus- agents du 14/09/2024
- 3.2. SCoT – réunion du comité syndical du 17/09/2024
- 3.3. Colmar Agglomération
  - 3.3.1. Réunion Plan Herbe du 18/09/2024
  - 3.3.2. Bureau - réunion du 19/09/2024
  - 3.3.3. Conseil Communautaire – réunion du 03/10/2024
- 3.4. Associations locales : Réunion de concertation du 20/09/2024

- 3.5. Pôle Ried Brun – réunion du comité syndical du 24/09/2024
- 3.6. Fête de la Saint Michel – Aérodrome Colmar du 29/09/2024
- 3.7. TeA (ex-syndicat d'électricité) – Visite de la centrale de FESSENHEIM

#### **Fonctionnement des assemblées :**

- 4. Projet déplacement CAV rue du Stade – réunion ALTEMA du 03/10/2024
- 5. Libération – Préparation du 80<sup>ème</sup> anniversaire
  - 5.1. Libération – réunion préparatoire 80<sup>ème</sup> anniversaire du 24/09/2024
  - 5.2. Défilé de la Liberté – réunion préparatoire du 28/09/2024
- 6. Journée Citoyenne du 05/10/2024 - Bilan
- 7. DSP Périscolaire
  - 7.1. Composition DSP : précision
  - 7.2. Avenant N°1 relatif à la notion de laïcité
- 8. Cimetière communal : Révision du Règlement Intérieur
- 9. Organisation de la St Nicolas
- 10. Organisation de la Fête des Séniors

#### **Affaires budgétaires**

- 11. Travaux FRJM – Avenants signés dans le cadre des délégations du maire
  - 11.1. LOT N°03 - Avenant N°1 Etanchéité Zinguerie Bardage Société GALOPIN
  - 11.2. LOT N°04 - Avenant N°1 Menuiserie extérieure aluminium serrurerie Société KLEINHENNY
  - 11.3. LOT N°05 – Avenant N°1 Plâtrerie faux plafond Société BUECHER
  - 11.4. LOT N°10 - Avenant N°1 Chauffage ventilation sanitaire Société LIEBERMANN
  - 11.5. LOT N°12 – Avenant N°3 Terrassement VRD aménagements extérieurs Société TP SCHMITT
- 12. Travaux FRJM – Avenants à approuver
  - 12.1. Maîtrise d'œuvre - Avenant N°2 Cabinet BLEU CUBE
  - 12.2 LOT N°07 – Avenant N°1 Menuiserie bois-Signalétique Société FLEITH
  - 12.3. LOT N°08 - Avenant N°1 Peinture Société MSP
  - 12.4. LOT N°11 – Avenant N°1 Electricité Société EXHELIA
- 13. Grilles tarifaires
  - 13.1. Révision générale 2024
  - 13.2. Fixation horaire activité « KRAV MAGA »
  - 13.3. Compteurs salle Saint Martin - Fixation montant fluides
  - 13.4. Salon du Beaujolais Nouveau : Tarif de location à définir
  - 13.5. Exposition Canary Club : Tarif de location à confirmer
- 14. Associations locales – Subventions 2024 - Attributions définitives
- 15. SPA Colmar et Environs - Subvention 2024

## **Urbanisme**

16. Encours actes d'urbanisme du 13/09 au 05/10/2024 inclus

## **Infos et divers**

17. Agenda prévisionnel des réunions

17.1. SIS 68 – Rencontre Capitaine RAPIOR le vendredi 11/10/2024

17.2. Conseil d'Ecole le mardi 15/10/2024 à 18h00 – salle Lutz

17.3. Commission communications le mardi 22/10/2024 à 18h30 – mairie

17.4. Plan de stationnement – marquage rue du Stade

17.5. Réunion CM en NOVEMBRE (date à définir)

*Comptant vivement sur votre présence je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations cordiales.*

*Le Maire :*

*Joël HENNY*

**Merci de bien vouloir vous assurer que le conseiller, porteur de votre éventuel pouvoir, assiste bien à la réunion et qu'il ne soit pas déjà porteur d'une autre procuration.**